

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 195

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Plan numérique national - Convention de partenariat 2016/2017 avec l'Académie
d'Aix-Marseille.

**Direction Générale Adjointe de l'Equipement du Territoire
Direction de L'Education et des Collèges
12351**

PRESENTATION

L'Etat a lancé un appel à projets "collèges numériques et innovation pédagogique", dans le cadre du plan numérique annoncé par le Président de la République. Son ambition est d'impulser, d'accompagner et de généraliser les usages pédagogiques du numérique dans les collèges, publics et privés sous contrat, dans un objectif d'efficacité pédagogique et de réussite éducative pour tous. Le Département est partie prenante de ce plan.

Le programme doit permettre de doter d'équipements individuels mobiles (tablettes numériques) et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges, sur une durée de 3 ans, en privilégiant la classe de 5^e à la rentrée 2016, et en poursuivant pour les nouvelles classes de 5^e à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018. Le programme intègre également les nouvelles classes de 6^e à la rentrée 2018.

Le Département met en place l'architecture informatique nécessaire (serveurs, réseaux, THD...) et procède à l'acquisition des tablettes numériques et à leur déploiement dans les établissements.

L'Etat s'engage à abonder, via les académies, les sommes nécessaires :

- Pour la formation des équipes engagées dans les projets ;
- Pour l'achat de ressources numériques (30 € par an, par élève et par enseignant équipé) ;
- Pour contribuer à l'équipement des élèves et des enseignants, réalisé par le Département. L'Etat versera à la collectivité une subvention, contribuant à financer l'acquisition des équipements eux-mêmes, des services nécessaires à l'administration des équipements, à leur exploitation pédagogique et à leur intégration au système d'information des établissements. Le plafond est, pour un équipement individuel mobile (tablette) de 380 € par enseignant et 190 € par élève.

Expérimenté en 2015/2016 dans les Bouches-du-Rhône dans 9 collèges publics préfigurateurs, le plan numérique connaîtra en 2016/2017 sa première phase de déploiement. Suite à l'appel à projets lancé auprès des collèges, en 3 vagues successives, auprès de l'ensemble des collèges, 95 établissements (73 publics et 22 privés sous contrat) bénéficieront de ce plan dès la présente année scolaire, dont les 9 collèges préfigurateurs, soit plus de 50% des établissements, au delà de l'objectif du plan (40% cette année).

Le plan numérique donne lieu à la signature d'une convention, entre l'Académie et le Département, précisant les engagements respectifs des partenaires et la façon dont chacun contribue à l'atteinte des objectifs définis. Vous trouverez ci-joint le projet de convention que je vous propose d'approuver.

Elle précise l'organisation du pilotage du projet, la liste des collèges retenus et le montant des contributions financières prévisionnelles de l'Etat et du Département. Sur ce dernier point, la convention ne concerne que les 59 collèges des 1^e et 2^e vagues de l'appel à projets 2016/2017. Pour les 9 collèges préfigurateurs, la contribution de l'Etat est prévue dans le cadre de la convention approuvée l'an

dernier. Pour les 27 collèges de la 3^e vague 2016/2017, un avenant précisera cette contribution. Dans tous les cas, elle sera calculée sur les mêmes bases (soit une subvention de 380 € par enseignant et 190 € par élève).

De ce fait, pour les 59 collèges des vagues 1 et 2, le financement de l'Etat est estimé à 2.381.080 € pour les tablettes et 320.220 € pour les ressources numériques. Celui du Département est estimé à 1.675.040 € pour les tablettes et à 3.500.000 € pour les dépenses d'infrastructure 2016. Le coût réel dépendra des résultats de l'appel d'offres en cours pour l'achat des tablettes, et du niveau de service associé.

INCIDENCES BUDGETAIRES

Le présent rapport n'a pas, en tant que tel, d'incidence budgétaire.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL